

toute loi humaine découle de la loi naturelle qui est la règle première de la raison.

C'est ce que Suarez *Justitia et jure* reproduisait par *Lex injusta non est lex*.

Ainsi donc, il n'y a qu'une autorité, qui a empreint des lois dans le cœur des hommes, et qui en révèle d'autres ; ce sont les lois naturelles gravées dans le cœur des hommes et les lois divines consignées dans les saintes écritures. Les pouvoirs humains ne sont que des mandataires chargés de les faire exécuter ou de régler certains rapports entre les citoyens ; mais sans jamais outrepasser les formes de leurs mandats à peine de nullité. C'est la doctrine reçue en théologie qu'une loi manifestement contraire à la loi divine et naturelle n'oblige pas.

“ La loi naturelle ne peut être effacée du cœur des hommes quant à ses principes généraux et universels qui sont connus de tout le monde, mais elle peut l'être quant aux choses particulières et exceptionnelles.” (Somm. Q. XCIV, Art. VI.)

Et chose étonnante, les auteurs qui ont le plus prêché la souveraineté des lois humaines ne peuvent s'empêcher de reconnaître dans leur raisonnement le principe que nous adoptons.

Meyer que nous avons cité dit, après avoir prêché l'obéissance à la loi : “ C'est ce qui n'empêche pas qu'il appartient au Juge de connaître de la forme extrinsèque de tous les actes de l'administration ; au contraire le tribunal qui, avant d'appliquer une disposition émanée de l'autorité, examine si cette autorité est compétente et si la disposition est rendue dans les formes constitutionnelles, prouve par cela même son obéissance aux premières lois de l'état.” Or, nous avons vu que la première loi de tout état, c'est la loi divine et naturelle.

Blackstone (Com. sur les lois anglaises), dit en toutes lettres : “ Toutes les lois humaines reposent sur ces deux fondements, la loi de la nature et la loi révélée ; c'est-à-dire que les lois humaines ne doivent jamais y être opposées. Il existe, il est vrai, un grand nombre de points indifférents, sur lesquels les lois divines et naturelles laissent à l'homme sa liberté ; mais il a été reconnu nécessaire, pour le bien de la société, de res-